

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 07/09/2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 44 Nombre de suffrages exprimés : 54 Votes Pour : 54 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Choix du bureau d'études pour l'étude de la faisabilité technique, économique et réglementaire pour la création de vias ferratas Aure Louron N° 2021-101
--	--

Présents (42) : GUILBERT-VIARRIEU Annie, PICHON Evelyne, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, PRISSET Monique, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, PETIT Caroline, BALAGNA Patrice, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, NARS Aline, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents en visio : HELARY Yann, LEGOFF Stéphanie

Présents non votant : FOUGA Sabine, ROUSSEL Jean-Claude, DUPRAT Julie

Absents excusés (8) : MOUNIQ Jean, SAJOUS Sébastien, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, OZUN Benjamin, DELOM Christian, CASCARRE Victor

Procurations (10) :

- RODRIGUEZ Marie-José à CARRERE Philippe
- SOLANA Michel à RICARD Louis
- RIVIERE Alain à BEYRIE Maryse
- DUBERNARD Alain à PETIT Caroline
- BRUNET André à GIRON Julienne
- BERTRANUC Evelyne à ARMANET Henri
- BRUN Didier à PAUCIS Jean
- JARENO Sandra à HELARY Yann
- MIR André à AIZIER Philippe
- SALAT Jacques à DARAN René

Michel CHAZOTTES a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n°2021-14 du Conseil Communautaire en date 19 janvier 2021 autorisant le lancement de la consultation pour l'étude de faisabilité technique, économique et réglementaire pour la création de vias ferratas Aure Louron.

La procédure mise en œuvre a été lancée sous forme de procédure adaptée dans le respect de l'article R2123-1 du code de la commande publique. L'appel public à la concurrence a été passé sur les sites www.ladepeche-legales.com et le Portail Marches-Publics.info.

2 offres ont été formulées dans le délai prescrit.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 septembre 2021, à 17 heures 30, et a proposé après analyse et classement au regard des critères énoncés dans la consultation de retenir le BE GEOLITHE pour un montant de 33 963.00 € ht (TRANCHE FERME).

Monsieur le Président rappelle que ce dossier bénéficie des aides de l'Etat au titre de la DETR 2021 (10 000 €) et du CD65 (3 000 € au titre de l'AAP Pôles Touristiques des Hautes-Pyrénées).

Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents, le conseil communautaire décide :

- De valider le choix de la commission d'appel d'offres et de retenir le BE GEOLITHE pour un montant de 33 963,00 € ht ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus

Le Président,
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU